



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Ville d'Escaudain

SÉANCE DU 5 MARS 2024
CONVOCAION EN DATE DU 28 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 13/01/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile

Membres absents : MM. GRATTEPANCHE Céline

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Programmation Politique de la ville – Année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Considérant que la commune d'Escaudain fait partie de la géographie prioritaire au titre des dispositifs de la politique de la ville mis en œuvre par l'Etat en partenariat avec d'autres opérateurs

tels que la Région Hauts-de-France, l'ARS, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;

Vu les dossiers de demandes de subventions présentés par la Ville d'Escaudain ainsi que d'autres acteurs partenaires intervenant sur le territoire communal en direction de la population et plus particulièrement de celle originaire des trois quartiers prioritaires ;

Vu l'avis de la commission vie des quartiers et Politique de la ville émis par ses membres lors de la réunion du 19 janvier 2024 ;

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024
PLAN DE FINANCEMENT

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Porteur du projet	Titre du projet	Coût global	Financement				
			Etat	Région	CAPH	Ville	Autres
CCAS	Programme de Réussite Educative	160 000 €	97 000 €	0 €	15 000 €	6 000 €	42 000 € Correspond à la valorisation du personnel
CCAS	Mémoire d'une cité en pleine mutation urbaine	24 885 €	8 885 €	0 €	11 500 €	0 €	TFPB : 4 500 €
IRIS Environnement	Atelier Chantier Insertion	885 850 €	/	/	/	28 600 €	857 250 € : Etat, Département, villes partenaires...
Ville de Douchy-les-Mines	CISPD	51 600 €	0 €	0 €	0 €	14 700 €	36 900 € : Villes de Douchy, Louches Haveluy, Abscon, Wavrechain/Denain
CCAS	Démarche Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	CCAS : 9 000€ 11 000 € : TFPB dont SIA habitat : 3 167 € Maisons et cités : 7 833 €
CCAS	Lutte contre la rupture numérique Habitants des QPV	14 000€	7 000 €	0 €	0 €	7 000 €	0 €
Association "A toi de jouer"	Projet d'Initiatives et de Participation Citoyenne (PIPC)	6 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
Ville D'Escaudain	Nos Quartiers en fête	9 500 €	0 €	4 500 €	0 €	5 000 €	0 €
CCAS	Objectif Paris 2024	3 000€	0€	0€	0€	3 000 €	0€
CCAS	S'approprier sa santé	47 522€	38 017€	0€	0€	9 505 €	0€
Total		1229472 €	156 017 €	9 500 €	26 500 €	76 805 €	690 650€

.../...

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Porteur du projet	Titre du projet	Coût global	Financement				
			Etat	Région	CAPH	Ville	Autres
Ville d'Escaudain	Un espace vert éducatif et familial	50 000€ HT 60 000€ TTC	0€	0€	0€	20 000€ HT 30 000€ TTC	30 000€ HT : Département du nord
Ville d'Escaudain	Un havre écologique au cœur de la cité Victoire	130 000€ HT 156 000€ TTC	0 €	0 €	32 000 € HT	20 000€ HT 46 000€ TTC	78 000€ HT Département du nord
Ville d'Escaudain	Fonds Travaux Urbains	30 000€ HT 36 000€ TTC	0€	15 000€ HT	0€	15 000€ HT 21 000€ TTC	0€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions correspondant aux participations de la Ville d'Escaudain indiquées au plan de financement, au profit de chaque porteur de projet.

PRÉCISE que les crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice en cours aux chapitres 65 ; 21 et 23.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri, Mme GALAND Mélanie pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine.

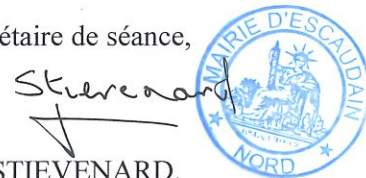
Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2024

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20240305-13_01_2024-DE

Date d'affichage : 13/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

